

ment des principaux produits de ces pays sur les marchés étrangers;

b) De préparer une nouvelle étude à jour des incidences à court et à long terme des groupements économiques européens sur le commerce et le développement économique des pays africains, qu'ils soient ou non associés à ces groupements;

c) D'étudier en outre, en consultation avec les gouvernements des pays africains et les institutions compétentes:

- i) Les mesures voulues pour accroître le volume de l'épargne intérieure dans les pays africains;
- ii) Les mesures nécessaires pour accélérer le courant de capitaux étrangers, tant publics que privés, vers les pays d'Afrique, et de présenter un rapport sur ces mesures au Conseil économique et social lors de sa trente-quatrième session;

5. *Souligne* qu'il importe de créer des banques régionales de développement économique pour l'Afrique, en tenant compte de l'étude demandée dans la résolution 27 (III) de la Commission économique pour l'Afrique, et prie le Secrétaire général de consulter les institutions compétentes, notamment la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, sur les mesures à prendre dans l'immédiat pour pouvoir créer à bref délai ces banques régionales de développement;

6. *Prie en outre* le Secrétaire général de renforcer les pouvoirs de la Commission économique pour l'Afrique, d'étendre ses fonctions organiques et opérationnelles et de lui affecter le personnel et les autres ressources voulues, conformément à la politique de décentralisation réaffirmée par l'Assemblée générale dans sa résolution 1709 (XVI) du 19 décembre 1961;

7. *Invite* le Conseil économique et social à étudier, lors de sa trente-quatrième session, l'état d'exécution de la présente résolution et à soumettre un rapport à ce sujet à l'Assemblée générale, lors de sa dix-septième session.

1084<sup>e</sup> séance plénière,  
19 décembre 1961.

### 1719 (XVI). Accroissement démographique et développement économique

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 1217 (XII) du 14 décembre

1957 et la résolution 820 (XXXI) du Conseil économique et social, en date du 28 avril 1961,

*Recommande* que la question intitulée "Accroissement démographique et développement économique" soit inscrite à l'ordre du jour de sa dix-septième session, étant donné qu'un projet de résolution relatif à cette question<sup>25</sup> a été communiqué aux membres de la Deuxième Commission le 1<sup>er</sup> décembre 1961, mais n'a pu être examiné faute de temps.

1084<sup>e</sup> séance plénière,  
19 décembre 1961.

### 1720 (XVI). Souveraineté permanente sur les ressources naturelles

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 1314 (XIII) du 12 décembre 1958,

*Désireuse* d'aider à renforcer la souveraineté permanente des peuples et des nations sur leurs richesses et leurs ressources naturelles,

1. *Remercie* le Secrétariat de son étude révisée concernant l'état de la question de la souveraineté permanente sur les richesses et les ressources naturelles<sup>26</sup>;

2. *Demande* que des dispositions soient prises d'urgence pour la publication de cette étude et du rapport de la Commission pour la souveraineté permanente sur les ressources naturelles<sup>27</sup>, afin que ces documents puissent être mis à la disposition de tous ceux qui souhaiteraient les consulter pour les renseignements utiles qu'ils contiennent;

3. *Décide* que les travaux de l'Organisation des Nations Unies relatifs à la souveraineté permanente sur les richesses et les ressources naturelles doivent être poursuivis et recommande que priorité soit donnée à la discussion de cette question par la Deuxième Commission lors de sa prochaine session.

1084<sup>e</sup> séance plénière,  
19 décembre 1961.

<sup>25</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, seizième session, Annexes, point 84 de l'ordre du jour, document A/5059, par. 4.

<sup>26</sup> A/AC.97/5/Rev.1 et Corr.1 et Add.1.

<sup>27</sup> Documents officiels du Conseil économique et social, trente-deuxième session, Annexes, point 9 de l'ordre du jour, document E/3511.